

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Référence
036-2024

Demande de subvention au titre du Pacte 2030 – volet 2- Programmation 2025/2026 dans le cadre de la création d'une MAM (Maison d'Assistant(e-s) Maternel(le-s))

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
03/09/2024

Date d'affichage
03/09/2024

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 17/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 09 septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CADIOU Élodie, CALON Myriam, Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre du Pacte 2030 – volet 2 – Programmation 2025/2026 dans le cadre de la création d'une MAM (Maison d'Assistant(e-s) Maternel(le-s))

Rapporteur : Monsieur Arnaud COZIEN

Il est rappelé aux membres du conseil que la Commune de Plouyé a le souhait de créer une MAM (Maison d'Assistants Maternelles).

La Commune de Plouyé située au cœur de la communauté de communes des Monts d'Arrée, en zone de Revitalisation Rurale se caractérise par sa dynamisme et son engagement envers le bien-être des familles.

La commune vient d'ailleurs de procéder à la réhabilitation énergétique de l'école communale. Dans ce contexte, la création d'une MAM s'avère être une réponse adaptée aux besoins des parents et enfants de la Commune, des territoires des Monts d'Arrée et plus largement du centre Finistère.

Le projet consiste à transformer la Maison Quéré située au centre du bourg en Maison d'assistantes maternelles pour l'accueil de 2 assistantes maternelles et de 8 enfants.

Une partie de la Maison Quéré étant jusqu'à présent louée à une entreprise pour y installer ses bureaux. L'autre partie n'étant pas aménagée.

Des travaux de réhabilitation et d'extension sont à prévoir pour recevoir une maison d'assistantes maternelles dans ces locaux.

Le montant des travaux est estimé à 336 000€ HT.

La réalisation de ce projet nécessitera la pleine participation de la commune de Plouyé, ainsi que le soutien financier du Département et d'autres partenaires institutionnels.

Le plan de financement prévu pour ce projet est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	MONTANT	%
Honoraires d'architecte	33 000	Organisme		
Etude complémentaire	9 000	Etat	0	
Travaux	280 000	Région		
Imprévus	14 000	Département	60 000	17,85
		EPCI		
		Communes		
		CAF	65 600	19,52
		MSA	60 000	17,85
		Auto-financement	150 400	44,76
		Autre		
Total dépenses	336 000	Total des recettes	336 000	

Monsieur Cozien propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention de 17,85% des travaux (soit 60 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le projet,
- **Sollicite** une subvention de la MSA au montant maximum qui peut être alloué pour une opération de ce type,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires se rapportant à cette décision,
- **Donne délégation de signature** à Monsieur COZIEN Arnaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Souhaite inscrire** ces travaux au budget communal

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

La Secrétaire de séance,
Christiane REDON

En mairie, le 17/09/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

